



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Elections,
de la Légalité
et de l'Environnement**

**Arrêté n° DELE/BCBDE/2020-502
portant renouvellement des membres de
la commission de conciliation
en matière d'élaboration de documents d'urbanisme
- collège des personnes qualifiées -**

VU :

- le code de l'urbanisme et notamment les articles L.131-14 et , R.132-10 et suivants ;
- le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de M. Jérôme FILIPPINI en qualité de préfet de l'Eure et le procès verbal d'installation au 10 février 2020 ;
- l'arrêté préfectoral n° **DELE/BCBDE/2020-471** portant renouvellement des membres du collège des élus de la commission de conciliation en matière d'élaboration de documents d'urbanisme

Considérant le renouvellement général des conseils municipaux organisé les 15 mars et 28 juin 2020 ;

Considérant qu'il convient de renouveler la composition du collège des personnes qualifiées de la commission de conciliation en matière de documents d'urbanisme ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

Article 1er : Sont désignés comme membres de la commission de conciliation en matière d'élaboration de documents d'urbanisme les personnes qualifiées dont les noms suivent :

En qualité de titulaires	En qualité de suppléants
1- Guy JACOB Représentant la Chambre d'agriculture de l'Eure	1 – Anne-Laure MARTEAU Représentant la Chambre d'agriculture de l'Eure
2- Sabine GUITEL, urbaniste qualifiée Directrice du CAUE27	2- Sandra HUPPE, cheffe de projet Représentant le CAUE27
3 -Olivia DAVRINCHE, géomètre expert Représentant l'ordre des géomètres-experts	3 -Maxime LEHEURTEUR, géomètre expert Représentant l'ordre des géomètres-experts
4- Alice CAILLOUEL, Architecte Vice-présidente du conseil régional de l'ordre des architectes de Normandie	4 – Joël SOURY, Architecte Conseiller ordinal du conseil régional de l'ordre des architectes de Normandie
5- Anne BELHOSTE-DUGAS, Architecte conseil Représentant l'association des amis des monuments et sites de l'Eure	5 – Jean-Michel DE MONICAULT Représentant l'association des amis des monuments et sites de l'Eure
6 -Jacques CARON Représentant l'association France Nature Environnement Normandie	6- Pascal LAURENT Représentant l'association France Nature Environnement Normandie

Article 2 : La durée du mandat des membres titulaires et suppléants prendra fin lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux. En cas de vacance, pour quelque cause que ce soit, il est procédé dans les mêmes modalités à la désignation d'un nouveau membre titulaire et de son suppléant pour la durée restant à courir avant le prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Eure et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture et publié sur le site internet de la préfecture.

Evreux, le 19 NOV. 2020

Le Préfet,,



Jérôme FILIPPINI